



SYNDICAT CGT TERRITORIAUX

Ville de Nantes & UFICT CGT · Nantes Métropole
CCAS · SMANO · EBANSN

Annexe 1 : intervention sur la situation des agents du pôle global de l'enfant

Après l'annonce de la décision de l'attribution du CTI et de l'ITI dans le cadre du SEGUR de la santé (3eme vague) et la liste des services bénéficiaires, certains collègues, même services entiers se sont sentis abandonnés, non reconnus dans leurs missions .

Les collègues du pôle santé globale de l'enfant, très actives durant la période COVID, font parti de ceux ci.

La décision de la collectivité de les exclure de la liste des bénéficiaires de cette prime SEGUR, alors que les textes, qui certes peuvent prêter à interprétation, pourraient le permettre, leur est d'autant plus difficile à comprendre qu'une des borne politiques prioritaires du mandat est bien la santé publique.

Décision d'autant plus incompréhensive, venant de vous Mme BASSAL, ancienne élue à la santé scolaire, qui connaissez parfaitement les missions et le travail fournit par les agentes de ce service, tout comme notre maire présidente qui l'a été aussi en son temps.

Aussi lorsqu'elles manifestent (et oui ce ne sont que des femmes) , après des démarches leur mécontentement auprès de leur hiérarchie, il leur est répondu que la révision des régimes indemnitaires (dossier à l'ordre du jour, mais pas les concernant) va tenir compte de cet oubli et reconnaître leur travail par une revalorisation en conséquence de la « non attribution » de la dite prime.

Qu'en est il vraiment ?

Avez vous réellement la volonté et la possibilité de reconnaître le travail de ces oubliés du SEGUR par la revalorisation conséquente de leur régime indemnitaire. Nous en doutons fortement, et vous le leur avez d'ailleurs confirmé tout à l'heure.

Aussi dans l'attente de cette reconnaissance financière et morale méritée, les agentes du pôle santé globale de l'enfant, ont décidé, sans gaité de cœur, faisant suite à d'autres démarches, notamment un courrier à madame La Maire resté sans réponse (selon vos dires celle ci doit leur arriver prochainement individuellement) de cesser le travail.

Accompagnées de la CGT, un préavis de grève a été déposé à compter du 25 septembre 2023 et pour un mois.

Une rencontre rapide de ces agents ayant été programmée pour demain mardi 19 septembre, elles décideront des suites à donner selon les réponses qui leur seront apportées.